

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 25 avril 2022, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de l'assistante-greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-04-0380

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant, tous les membres du conseil étant présents et en accord à ajouter ce point, à savoir :

« Implantation d'un nichoir à hirondelles rustiques au parc Yamaska; SAPT-2022-067 (9159) ».

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0381

Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement numéro 1130-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 146 250 \$

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-050;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de confirmer que l'assistante-greffière dépose :

un procès-verbal de correction du Règlement numéro 1130-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues

Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 146 250 \$ afin de modifier l'annexe « C » de l'annexe « A » de l'entente relative à des travaux municipaux (projet numéro P13-2022).

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0382

Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Travaux de construction des infrastructures municipales – Projet d'ensemble de la rue des Écuyers – Noveco immobilier inc. et 9261-5194 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2022-043;

CONSIDÉRANT le Règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement respecte le plan projet de morcellement accepté par le conseil municipal par la résolution numéro 12-07-0749;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller François Lemay

de conclure une entente relative à des travaux municipaux pour la construction des infrastructures municipales d'un projet d'ensemble situé sur la rue des Écuyers, avec les promoteurs Noveco immobilier inc et 9261-5194 Québec inc., représenté par MM. José Lobato et Jean-François Boisvert, conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 138 066,00 \$, taxes en sus, tel que détaillé dans la description de travaux jointe au sommaire numéro SIEMD-2022-043.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0383

Sécurisation des équipements de déshydratation à la Station d'épuration des eaux usées (STEP) – Installation d'une centrifugeuse – Financement des travaux

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2022-044;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer les travaux le plus rapidement possible afin de sécuriser la production de boue à la Station d'épuration des eaux usées (STEP);

CONSIDÉRANT QUE le budget requis pour la réalisation de ces travaux est disponible au PTI 2017-70-003D, projet numéro 80622.1, initialement prévu pour le remplacement des membranes aux diffuseurs des bassins d'aération à la STEP, dont la réalisation des travaux sera reportée au PTI en 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 250 000 \$ à même le fonds des dépenses en immobilisations, du projet numéro 80622.1 vers le projet numéro 80119.10; et

d'autoriser un budget additionnel de 150 000 \$ à même le fonds des dépenses d'administration vers le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.10, afin d'exécuter les travaux d'installation des équipements de déshydratation à la Station d'épuration des eaux usées (STEP), tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 170-2022 en date du 20 avril 2022;

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0384

Autorisation – Activité spéciale – 1^{re} édition Unis-vert – Parc Daniel-Johnson et autres lieux – 7 mai 2022

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-059;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby de placer les milieux naturels au coeur du mieux-être de la collectivité; et

CONSIDÉRANT la participation et le dynamisme des bénévoles de l'organisation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la tenue de la 1^{re} édition de l'activité Unis-vert au parc Daniel-Johnson, ainsi que divers autres lieux, le 7 mai 2022 entre 9 h et 14 h;

d'autoriser l'affichage sur le site, soit devant le pavillon Roger-Bédard, ainsi qu'au bureau d'accueil touristique, deux (2) semaines à l'avance;

d'autoriser la gratuité du transport en commun le 7 mai 2022; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'activité Unis-vert, et ce, jusqu'au montant maximal de 2 600,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 166-2022, en date du 20 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0385

Implantation d'un nichoir à hirondelles rustiques au parc national de la Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-067;

CONSIDÉRANT l'action numéro 57 du Plan environnement 2020-2023, soit « Assurer la protection des espèces menacées appartenant tant à la flore qu'à la faune »;

CONSIDÉRANT l'approbation par le conseil municipal en 2021 de participer à l'implantation de nichoirs à hirondelles sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du site par le comité aménagement et protection du territoire lors de la rencontre du 16 mars 2022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accepter l'implantation d'un nichoir à hirondelles rustiques au parc national de la Yamaska, le tout tel que montré au plan joint au sommaire numéro SAPT-2022-067; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et M^{me} Annie Tétreault, coordonnatrice de l'aménagement du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0386

Adoption – Règlement numéro 1131-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 7 649 530 \$ pour la rénovation du système d'approvisionnement en eau brute de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 11 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1131-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 7 649 530 \$ pour la rénovation du système d'approvisionnement en eau brute de l'usine d'eau potable », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 11 avril 2022, soit adopté avec modifications à l'article 2 et en ajoutant des plans à l'annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité

2022-04-0387

Période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2022-04-0388

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 19 h 06.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Catherine Bouchard, assistante-
greffière